permet ensuite le verrouillage mutuel des composants moyennant un court déplacement horizontal de poussée.

Les composants de la tringlerie articulée sont supportés dans la position de montage, sur la carrosserie, dans la zone de blocs de support respectifs et peuvent se déplacer, par l'intermédiaire de ces blocs avec avantageusement un faible encombrement de sorte que dans la position ouverte, un abaissement des parties de la tringlerie dans l'espace de logement situé au-dessous d'une ligne d'appui sur la carrosserie est possible, ce qui crée globalement une zone de jonction optiquement esthétique entre le fond du véhicule et la partie arrière.

10

15

20

25

30

35

La tringlerie articulée globalement compacte permet, avec un petit nombre de points d'appui, un réglage extrêmement précis de déplacement et de position de la structure de toit et, dans une forme de réalisation appropriée, la partie formant toit peut être équipée d'un organe de guidage et de réglage permettant un préréglage de la position de liaison entre la partie formant toit et le cadre de pare-brise. Par conséquent, l'ensemble de la structure de toit peut être réglé à l'état préassemblé, moyennant une faible dépense, par exemple sur un dispositif auxiliaire, de manière que la trajectoire de basculement de la structure de toit permette une liaison optimale des composants et que, dans le cadre de la mise en oeuvre de faibles forces de réglage ménageant le matériel, cette structure de toit puisse être amenée dans la position ouverte ou dans la position fermée avec une grande précision de répétition des déplacements.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après prise en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue en élévation latérale schématique d'un véhicule équipé d'un toit rigide escamotable, au niveau du côté arrière de sa carrosserie et au niveau d'une structure de toit selon l'invention;
- les figures 2 à 5 représentent des vues en élévation latérale respectives correspondant à la figure 1 et montrant des phases différentes de déplacement de la structure de toit lors de son déplacement, l'amenant dans une position d'ouverture, en direction d'un logement arrière de rangement;